



DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-SG-0044

I. Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française.

- Art. 2, §1^{er} ;
- Art. 20, §2 ;
- Art. 33, alinéa 1^{er}, 1^o ;
- Art. 45, §1^{er}, 1^o.

Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines
- Rang et/ou fonction : Directeur général
- Nom et prénom : POINT Vincent

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines - Service général des Ressources humaines - Direction des Prestations – Service FLT
- Rang et/ou fonction : Employée de niveau 1
- Nom et prénom : ACHTERGAEL Caroline

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
Art. 33, al. 1 ^{er} , 1 ^o	Pour accorder, aux membres du personnel relevant de son autorité, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
Art. 45, §1er, 1 ^o	Valider la correspondance concernant les actes ordinaires d'instruction, les demandes de renseignements, les lettres de rappel et les bulletins ou lettres de transmission dans le cadre des attributions dévolues au Service général des Ressources humaines - Direction des Prestations – Service FLT

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- o Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines – Service général des Ressources humaines - Direction des Prestations
- o Rang et/ou fonction : Directrice
- o Nom et prénom : HENSKENS Virginie

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines
- o Rang et/ou fonction : Directeur général
- o Nom et prénom : POINT Vincent

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué **et** des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines - Centre Matières juridiques et sociales
- o Rang et/ou fonction : Directeur
- o Nom et prénom : FONTAINE Pierre

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégué **et** des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité : Secrétariat général - Direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines - Centre Etudes et Budget
- o Rang et/ou fonction : Directrice
- o Nom et prénom : NICAISE Pascale

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

VI. Durée de la délégation.

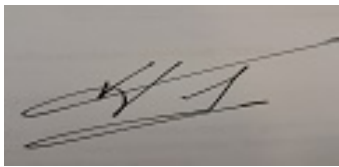
- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (*facultatif*) :

Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité délégataire

ACHTERGAEL Caroline

POINT Vincent



Signé par Vincent POINT le 02/02/2021 11:50:10



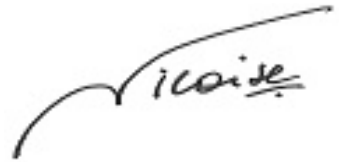
Signé par Caroline ACHTERGAEL le 02/02/2021 11:51:53



Signé par Virginie HENSKENS le 03/02/2021 08:40:03



Signé par Pierre FONTAINE le 04/02/2021 08:08:40



Signé par Pascale NICAISE le 04/02/2021 09:51:36